

Informations Sources et Rivières du Limousin

avril 2005

Vu dans la presse du jour :

Premier procès de la Cogema en juin

**Le Figaro
[08 avril 2005]**

C'est la première mise en examen de son histoire. Le 24 juin prochain, la Cogema, filiale d'Areva, comparaitra devant le tribunal correctionnel de Limoges pour y répondre de délits de pollution d'eau et d'abandon de déchets. Toutes les organisations environnementales internationales, de Wise à Greenpeace, en rêvaient. C'est finalement une petite association, Sources et Rivières du Limousin, qui l'a fait.

Mais ce fut long et dur de traîner le géant français du nucléaire devant la justice. La plainte a été déposée il y a six ans. Et la chambre d'instruction n'a pas donné suite à toutes les demandes des parties civiles.

Le délit de mise en danger de la vie d'autrui, le plus préoccupant pour la Cogema, n'a pas été retenu. Un soulagement pour Areva qui depuis des mois tente de séduire les investisseurs et de convaincre les citoyens de l'innocuité de la branche nucléaire tant sur l'environnement que sur leur santé.

La ligne de défense du groupe est simple : la région limousine est naturellement uranifère, d'où les activités minières qu'il y mène depuis 1949. Par ailleurs, la société traite les eaux rejetées. Et les quantités d'uranium que ces eaux contiennent sont très inférieures aux seuils autorisés par la loi, d'après le porte-parole du groupe. Celui-ci ajoute que tout a toujours été fait en matière de sécurité pour garantir la neutralité de son activité sur les milieux naturels.

Quatre-vingt-treize procès-verbaux ont été dressés depuis cinquante ans, attestant de cette innocuité, selon le groupe. Chaque année, Areva procède à 2 500 prélèvements autour de ses installations et effectue 9 000 analyses, sans compter les 120 prélèvements faits par les organismes d'État. Affaire à suivre donc.